

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT		X	Christian MOUNIER
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Muriel BORRELY-DUBINI

Olivier VERDENAL

Aurore FRAISSE

Fabienne FAVRE

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur financier

Chargée de mission budgétaire CIAS

Assistante administrative à la Direction du CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.09.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 02 octobre 2025 a été transmis le 26 septembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 2 octobre 2025

La Vice-Présidente,
Danièle BEAUX-SPEYSER

la Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251002-DEL18189-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 5

Année : 2025

Exécutoire le : 03 OCT. 2025

Publiée/Notifiée le : 07 OCT. 2025

Visée le : 03 OCT. 2025

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition de la salle d'activité de l'EHPAD Les Fontanettes Etablissement du CIAS Grand Lac

Madame la Vice-Présidente informe que l'association « Teintes et talents » propose des événements artistiques et des temps conviviaux pour petits et grands.

L'EHPAD les Fontanettes propose d'accueillir cette association dans le but de créer un tiers-lieu artistique dédié à la création au partage et au lien social durant l'année scolaire 2025-2026 du lundi au samedi pour les activités suivantes :

- Carnet d'art après l'école
- Arts plastiques adultes
- Art'Zou – peinture pour tout-petits
- Créer à la carte
- Arts plastiques enfants/ados
- Ateliers ponctuels

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la convention avec l'association « Teintes et talents » jointe à la présente délibération qui permet de définir les conditions de mise à disposition gracieuse de la salle d'activité de l'EHPAD les Fontanettes selon le calendrier défini dans cette dernière.

En contrepartie, l'association s'engage à intégrer les résidents de l'établissement dans les différents ateliers.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la convention jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président du CIAS Grand Lac à signer la convention de partenariat entre l'EHPAD les Fontanettes et l'association Teintes et Talents.

Aix-les-Bains, le 2 octobre 2025

La Vice-Présidente,
Danièle BEAUX-SPEYSER

La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 16
• Présents et représentés : 17
• Votants : 17
• Pour : 17
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251002-DEL16198-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ACTIVITÉ DE L'ETABLISSEMENT CIAS GRAND LAC L'EHPAD LES FONTANETTES

Entre

Etablissement du CIAS Grand Lac, « Les Fontanettes » 210 Rte d'Aix, 73310 Chindrieux
Représenté par le Président du CIAS Grand Lac Renaud BERETTI
Ci-après désigné « l'Établissement »

Et

L'association Teintes & Talents, Tiers-lieu artistique & culturel, 184 rue de la Mairie, 73310 Ruffieux.
Représentée par le Conseil Collégial de l'association
Ci-après dénommée « l'Association »,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition gracieuse de la salle d'activités de l'EHPAD « Les Fontanettes » établissement du CIAS Grand Lac au profit de l'association Teintes & Talents pour l'organisation d'ateliers artistiques hebdomadaires et ponctuels ouverts au grand public.

En contrepartie, l'Association s'engage à intégrer les résident(e)s volontaires de l'établissement dans certaines de ses activités, dans une logique d'ouverture culturelle, de lien social et de pratiques intergénérationnelles.

Article 2 – Période et horaires

La salle d'activités est mise à disposition du lundi au samedi durant l'année scolaire 2025–2026, pour les activités suivantes :

Lundis

• Carnet d'art après l'école pour la période du 8 septembre au 17 octobre 2025 (16h30–18h) • Arts plastiques adultes (19h–20h30)

Mercredis

• Arti'Zou – peinture pour tout-petits (9h–9h45)
• Créer à la carte (10h–12h)
• Arts plastiques enfants/ados (14h–15h30)

Samedis (1 par mois)

• Ateliers ponctuels (9h–12h ou 14h–17h selon calendrier)

Des ajustements ponctuels de dates ou horaires pourront être convenus par écrit entre les deux parties.

Article 3 – Ateliers ponctuels du samedi

Les ateliers ponctuels peuvent, selon leur nature et les capacités d'accueil, être ouverts aux familles des résident(e)s afin de partager un moment de création.

- La participation des résident(e)s est gratuite.
- Les personnes extérieures règlent le tarif habituel.

Ces ouvertures sont étudiées au cas par cas selon les ateliers concernés.

Article 4 – Ouverture aux résidents et échanges intergénérationnels

Les ateliers du mercredi (Arti'Zou, Créer à la carte et Arts Plastiques) sont accessibles aux résident(e)s qui le souhaitent, sous réserve de leurs capacités physiques ou cognitives.

De plus, certains ateliers de type Carnet d'art pourront être pensés comme temps de lien avec les résident(e)s, dans une logique d'échange et de transmission entre générations.

Afin de permettre une organisation optimale, notamment en matière de matériel, la participation ponctuelle de résident(e)s devra être signalée à l'Association au minimum 2 semaines à l'avance. En cas de participation régulière (inscrite dans le planning ou convenue en amont), cette notification ne sera pas nécessaire à chaque séance.

Article 5 – Fournitures et participation au matériel

Pour l'atelier « Créer à la carte », les fournitures de base sont prises en charge par l'Association. Cependant, pour certains projets nécessitant du matériel spécifique ou coûteux, une participation complémentaire pourra être demandée.

Article 6 – Conditions d'utilisation

L'Association s'engage à :

- Respecter les locaux mis à disposition (propreté, rangement),
- Respecter les règles de sécurité et les consignes de l'établissement,
- Accueillir les résident(e)s dans les mêmes conditions que le reste du public, dans un esprit bienveillant et inclusif,
- Informer l'Établissement de tout changement de programmation.

L'Établissement s'engage à :

- Mettre à disposition la salle aux horaires convenus,
- Informer les résident(e)s des ateliers et favoriser leur participation,
- Accompagner les résident(e)s sur place (dans la mesure de ses moyens),
- Veiller à la sécurité et au bon comportement des résident(e)s présents.

Article 7 – Modalités financières

La mise à disposition de la salle d'activités de l'EHPAD « Les Fontanettes » de l'établissement du CIAS Grand Lac au profit de l'association Teintes & Talents est réalisée à titre gracieux sans contrepartie financière.

Article 8 – Responsabilité et assurances

Chaque partie est responsable des personnes relevant de sa compétence (adhérents pour l'Association, résident(e)s pour l'Établissement).

Chacune certifie être couverte par une assurance responsabilité civile, et s'engage à faire le nécessaire en cas de dommage causé par l'un de ses membres.

En cas d'incident entre un résident et un participant, les responsabilités seront établies selon les règles de droit commun.

Article 9 – Durée de la convention et conditions de reconduction

La convention est établie pour une durée d'un an, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Elle pourra être renouvelée tacitement de la même durée. Elle pourra être révisée en cours d'exécution par voie d'avenant.

Article 10 – Résiliation

Chaque partie pourra résilier la convention à tout moment, avec un préavis de 60 jours, par lettre recommandée avec accusé réception sauf cas de force majeure ou de manquement grave aux engagements de la convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de force majeure.

Le manquement grave aux engagements des parties donnera lieu à résiliation de la convention. Pour ce faire, une mise en demeure sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure est restée sans effet à l'expiration d'un délai de 1 mois, la résiliation immédiate pourra être prononcée de plein droit sans formalité, sur le fondement du non-respect de la présente convention, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre.

Article 11- Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une issue amiable.

En l'absence d'accord, les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Grenoble.

Fait à :

Le/...../2025 En deux exemplaires originaux

Pour l'EHPAD Les Fontanettes
Renaud BERETTI
Président CIAS Grand Lac

Pour l'association Teintes et Talents

Nos activités hebdomadaires 2025-2026

LUNDI

Carnet d'Art après l'école

À partir du CP, avec goûter et fournitures inclus, et récupération des enfants à l'école.
Un moment artistique pour développer leur sens de l'observation.

HORAIRES

16h30-18h

Durée :
1H30

TARIF

la séance
14€

5 séances
63€

RÉDUCTION*

voir sur la fiche
des carnets

Arts plastiques — Adultes

À partir de 14 ans tout niveau — Fournitures de base incluses. Pour explorer différentes techniques et médiums : dessin, peinture, modelage.

19h-20h30

Durée :
1H30

Année
350€

Trimestre
125€

Année
315€

MERCREDI

Arti'Zou — Peinture pour tout-petits

Pour les 3 à 6 ans — Fournitures incluses.
Des ateliers d'éveil artistique tout en douceur.

9h-9h45

Durée :
45 min

Année
250€

Trimestre
90€

Année
225€

Créer à la carte

À partir de 7 ans — Fournitures de base incluses.
Ateliers de bricolage créatif autour de la décoration et du fait-main.

10h à 12h

Durée :
2H

Année
450€

Trimestre
160€

Année
405€

Arts plastiques — Enfants & Ados

De 7 à 14 ans — Fournitures de base incluses.
Un espace d'expression libre et guidée pour découvrir le dessin, la peinture, le modelage...

14h-15h30

Durée :
1H30

Année
350€

Trimestre
125€

Année
315€

JEUDI

Aquarelle

À partir de 7 ans tout niveau.
Fournitures non incluses.

19h-20h30

Durée :
1H30

Année
310€

Trimestre
110€

Année
279€

VENDREDI

Atelier bien être Pilates

Adultes tout niveau.
2 groupes horaires.

17h30-18h30
ou
18h45 à 19h45

Durée :
1H

Année
260€

Trimestre
100€

Année
240€

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251002-DELIB193-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

*Réduction pour les inscriptions groupées en famille ou entre amis.

Acte à classer

DELIB193

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-03T09-16-03.01 (MI264267636)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20251002-DELIB193-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention mise à disposition de la salle d'activités de l'EHPAD Les Fontanettes**Date de décision :** 02/10/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.4. Autres types de contrats
- 1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
- 1.4.2.1. Contrats de partenariat

Identifiant unique de l'acte antérieur :**Acte :** [Conseil 2025-10-02 Page de garde.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[5 DELIB Convention mise à disposition EHPAD Fontanettes.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[5-1 Convention mise à disposition.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[5-2 Fiche annexe.PDF](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

PréparéDate **03/10/25 à 09:16**Par **BORRELY DUBINI Muriel****Transmis**Date **03/10/25 à 09:16**Par **BORRELY DUBINI Muriel****Accusé de réception**Date **03/10/25 à 09:19**